



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Plan de contrôle du Label Rouge n° 08-16

RÉFÉRENCE DU PLAN	DATE D'APPROBATION PAR L'OC OU RÉFÉRENCE DE L'OC	DATE D'APPROBATION	
CTP-C-LA0816-01	PC LA 389 V02	16/11/2021	Annule et remplace le plan approuvé le 01/03/2017

Plan de contrôle constitué

► de dispositions de contrôle communes, définies dans la décision à consulter sur le site Internet de l'INAO

- Décision INAO- DEC-CONT-1

► de dispositions de contrôle spécifiques développées dans le présent document.

VERSION APPROUVEE LE 16 NOVEMBRE 2021

DISPOSITIONS DE CONTRÔLE SPECIFIQUES

Plants de géraniums

Label Rouge
n° LA 08/16

TABLE DES MATIERES

Introduction

A- Application

1. Les opérateurs

2. Répartition des points de contrôle et documents à tenir par les opérateurs

B- Modalités d'habilitation des opérateurs

C- Modalités d'évaluation de l'ODG

D- Mise en œuvre des contrôles

1. Répartition du contrôle interne et externe

2. Méthodes de contrôle

E- Traitement des manquements spécifiques

INTRODUCTION

Le présent document précise les modalités de contrôle du cahier des charges "Plants de géraniums" bénéficiant du signe Label Rouge de l'ODG Excellence Végétale. Certipaq a été choisi par l'ODG pour assurer le contrôle du cahier des charges de ce produit.

Le contrôle du respect du cahier des charges est organisé par le plan de contrôle constitué de :

- dispositions de contrôle communes à tous SIQO (hors AB), document disponible sur le site internet de l'INAO,
- dispositions de contrôle spécifiques développées ci-après (dans le présent document).

Le plan de contrôle précise les autocontrôles réalisés par les opérateurs sur leur propre activité, les contrôles internes réalisés sous la responsabilité de l'ODG et les contrôles externes réalisés par Certipaq.

Il prévoit les modalités de délivrance de l'habilitation reconnaissant l'aptitude de l'opérateur à satisfaire aux exigences du cahier des charges.

Le plan de contrôle prévoit les modalités de traitement des manquements et mesures associées (pouvant aller jusqu'à la suspension ou le retrait du certificat).

Tous les opérateurs ayant vocation à être inscrits dans le périmètre de certification initiale font l'objet d'une évaluation initiale par Certipaq, en vue de leur habilitation préalablement à l'octroi de la certification par Certipaq. La certification initiale pourra être délivrée au client, dès lors qu'au moins un opérateur par catégorie nécessaire à une mise en marché du produit, aura fait l'objet d'une habilitation par Certipaq.

Lorsque toutes les conditions requises sont remplies, Certipaq délivre à l'ODG un document de certification officiel (« Certificat ») qui établit de façon claire ou permet d'identifier la portée de la certification octroyée.

Certipaq effectue les contrôles de surveillance des opérateurs tel que prévu dans le plan, dans le respect des fréquences de contrôle qui y figurent.

Certipaq assure la prise de décision de certification sur la base de toutes les informations liées aux évaluations, leur revue et toutes autres informations pertinentes.

A - APPLICATION

1. Les opérateurs

Les présentes dispositions de contrôle spécifiques (DCS) concernent les opérateurs du cahier des charges Label Rouge « Plants de géranium » dont l'organisme de défense et de gestion est Excellence Végétale.

Les opérateurs de la filière sont répartis dans les catégories suivantes :

- Producteurs

2. Répartition des points de contrôle et documents à tenir par les opérateurs

Durée minimum de conservation des documents relatifs aux autocontrôles : 3 ans

Opérateurs	Points à contrôler concernés	Documents (papiers ou numériques) à tenir par l'opérateur (liste indicative et non exhaustive)	
Producteur	PM0	Démarche de certification environnementale	Attestation de certification environnementale deuxième niveau, ou de troisième niveau ou Déclaration et/ou enregistrement démarche reconnue Registre des variétés Factures, bons de livraison Etiquette d'identification Fiches de contrôle à réception des jeunes plants+N° de lot Documents techniques fournisseurs, caractéristiques engrais Fiche d'instruction au poste Liste des produits homologués en vigueur Fiche de contrôle de lot Fiche de validation étiquette Etiquetages Comptabilité étiquettes
	PM1	Variétés autorisées	
	PM2	Forme et aspect des boutures réceptionnées	
	PM3	Plantation des boutures et repotage	
	PM4	Contenant	
	PM5	Caractéristiques du terreau utilisé	
	PM5bis	Repotage	
	PM6	Distançage	
	PM7	Tuteurage	
	PM8	Tri	
	PM9	Nanifiants ou régulateurs de croissance	
	PM10	Irrigation	
	PM11	Durée de la culture	
	PM12	Stade de floraison minimal à l'expédition	
	PM13	Nombre minimal de ramifications à l'expédition	
	PM14	Préparation et état sanitaire des plants à l'expédition	
	PM15	Modalités d'étiquetage	
	PM16 (Op2)	Obligations déclaratives (Op2) : Déclaration de mise en culture	
	PM17 (Op2)	Obligations déclaratives (Op2) : Déclaration des quantités vendues	
	PM18 (Op3)	Registres (Op3) : Bon de livraison des jeunes plants – mentions minimum	
	PM19 (Op3)	Registres (Op3) : Fiche de contrôle DES BOUTURES – mentions minimum	
PM20 (Op3)	Registres (Op3) : FICHE DE SUIVI DES LOTS – mentions minimum		
PM21 (Op3)	Registres (Op3) : Fiche de contrôle DES PLANTS AVANT EXPEDITION – mentions minimum		

B - MODALITES D'HABILITATION DES OPERATEURS

Catégorie d'opérateurs	Modalités (sur site / documentaire)	Contrôle documentaire en vue de l'habilitation réalisé par (OC/ODG)	Contrôle sur site lié à l'habilitation* réalisé par (OC/ODG)	Lorsque le contrôle documentaire doit être suivi d'un contrôle sur site : délai de réalisation (en mois)
Producteur	sur site	/	OC	/

C - MODALITES D'EVALUATION DE L'ODG

Durée minimum de conservation des documents relatifs au contrôle interne : 3 ans.

Numéro	Thématique	Points à évaluer lors de l'évaluation initiale	Points à évaluer au cours de l'évaluation de suivi
PM15	Gestion des étiquetages	<p>Contrôle documentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédures d'élaboration et validation des étiquetages <p><i>Procédures d'élaboration et validation des étiquetages</i></p>	<p>Contrôle documentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédures d'élaboration et validation des étiquetages (nouveaux, refonte ou renouvellement) - Vérification du suivi et respect de la validation des étiquetages - Contrôle par sondage des étiquetages validés <p><i>Procédures d'élaboration et validation des étiquetages</i> <i>Etiquetages</i></p>
PM23	<u>Tenue à jour du registre des variétés</u>	<p>Contrôle documentaire de la liste des variétés sélectionnées</p> <p>Contrôle documentaire des dossiers de sélection de chacune des variétés sélectionnées</p> <p><i>Registre des variétés</i> <i>Dossiers de sélection des variétés</i></p>	<p>Contrôle documentaire de la liste des variétés sélectionnées et de sa gestion</p> <p>Contrôle documentaire des dossiers de sélection de chacune des variétés sélectionnées</p> <p><i>Registre des variétés</i> <i>Dossiers de sélection des variétés</i></p>
PM24	<u>Critères d'inscription au registre des variétés</u>	<p>Contrôle documentaire des dossiers de sélection de chacune des variétés sélectionnées (enregistrements) et du respect du protocole de sélection des variétés</p> <p><i>Registre des variétés</i> <i>Protocole de sélection des variétés</i> <i>Dossiers de sélection des variétés (enregistrements associés)</i></p>	<p>Contrôle documentaire des dossiers de sélection de chacune des variétés sélectionnées (enregistrements) et du respect du protocole de sélection des variétés</p> <p><i>Registre des variétés</i> <i>Protocole de sélection des variétés</i> <i>Dossiers de sélection des variétés (enregistrements associés)</i></p>
PM25	<u>Critères d'exclusion d'une variété du registre</u>	<p>Contrôle documentaire de la liste des variétés sélectionnées</p> <p>Contrôle documentaire des dossiers de sélection de chacune des variétés sélectionnées et de tout document justifiant l'exclusion d'une variété</p> <p><i>Registre des variétés</i> <i>Dossiers de sélection des variétés</i> <i>Tout document justifiant l'exclusion d'une variété</i></p>	<p>Contrôle documentaire de la liste des variétés sélectionnées et de sa gestion</p> <p>Contrôle documentaire des dossiers de sélection de chacune des variétés sélectionnées et de tout document justifiant l'exclusion d'une variété</p> <p><i>Registre des variétés</i> <i>Dossiers de sélection des variétés</i> <i>Tout document justifiant l'exclusion d'une variété</i></p>

D - MISE EN OEUVRE DES CONTRÔLES

1. Répartition du contrôle interne et externe

Les contrôles de la filière "Plants de géraniums" sont répartis entre le contrôle interne et le contrôle externe selon les fréquences détaillées dans le tableau ci-dessous.

La période de référence est : l'année civile.

Les fréquences de contrôle des producteurs sont calculées sur la base du nombre d'opérateurs habilités à partir de la liste des opérateurs à jour à la date du 1er février de l'année N. Le nombre d'opérateurs contrôlés en contrôle externe est arrondi au nombre entier supérieur.

10% de l'ensemble des contrôles externes des opérateurs sont réalisés sans préavis.

Libellé de l'activité ou du type de contrôle concerné	Fréquences minimales des contrôles internes	Fréquences minimales des contrôles externes
Producteur	100% des producteurs / an	33% des producteurs / an

2. Méthodes de contrôle

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Producteur	PM0	Démarche de certification environnementale	/	Contrôle documentaire de l'attestation de certification environnementale de deuxième niveau, ou de troisième niveau, ou dans une démarche reconnue <i>Attestation de certification environnementale deuxième niveau, ou de troisième niveau ou Déclaration ou dans une démarche reconnue</i>	Conservation de l'attestation de certification environnementale de deuxième niveau ou de troisième niveau ou dans une démarche reconnue	Contrôle documentaire de l'attestation de certification environnementale de deuxième niveau, ou de troisième niveau, ou dans une démarche reconnue <i>Attestation de certification environnementale deuxième niveau, ou de troisième niveau ou Déclaration ou dans une démarche reconnue</i>
Producteur	PM1	Variétés autorisées	PPC / CCC	Contrôle documentaire de la liste des variétés autorisées gérée par l'ODG Contrôle documentaire de l'utilisation par le producteur de variétés issues du registre de variétés en vigueur (factures, bons de livraison, étiquette d'identification...) <i>Registre des variétés Factures, bons de livraison, étiquette d'identification</i>	Conservation des documents attestant la garantie d'utilisation de variétés autorisées (Chaque lot de plant réceptionné)	Contrôle documentaire de la liste des variétés autorisées gérée par l'ODG Contrôle visuel et documentaire de l'utilisation par le producteur de variétés issues du registre de variétés en vigueur (factures, bons de livraison, étiquette d'identification...) <i>Registre des variétés Factures, bons de livraison, étiquette d'identification</i>
Producteur	PM2	Forme et aspect des boutures réceptionnées	/	Contrôle documentaire des dispositions prévues pour l'agrèage à réception <i>Fiches de contrôle à réception des jeunes plants</i>	Agrèage à réception des boutures et enregistrement (Chaque lot de boutures réceptionné)	Contrôle documentaire de la réalisation de l'agrèage à réception et du respect de la qualité des boutures intégrées au circuit LR Contrôle visuel, si le contrôle a lieu au moment de la réception des boutures, des boutures réceptionnées, de la réalisation de l'agrèage à réception. <i>Fiches de contrôle à réception des jeunes plants+N° de lot</i>

Plants de géraniums

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Producteur	PM3	Plantation des boutures et repotage	/	Contrôle documentaire des dispositions prévues pour la plantation des boutures et le repotage <i>Fiche de culture</i> <i>Etiquette d'identification</i>	Enregistrement des dates de repotage (Chaque lot de plants) Identification de chaque lot de plants	Contrôle visuel et documentaire des modalités plantation des boutures et de repotage <i>Fiche de culture</i> <i>Etiquette d'identification (nom de la variété, mention LR, date de repiquage, date possible d'expédition, n° lot)</i>
Producteur	PM4	Contenant	PPC / CCC	Contrôle visuel des contenants prévus et mesure de la dimension des godets prévus	/	Contrôle visuel des contenants utilisés Mesure de la dimension des godets utilisés et de son respect
Producteur	PM5	Caractéristiques du terreau utilisé	PPC / CCC	Contrôle documentaire du respect des caractéristiques physiques du terreau prévu et de la composition en engrais du terreau le cas échéant <i>Fiche de culture</i> <i>Facture d'achat / bon de livraison du terreau</i> <i>Documents techniques fournisseurs, caractéristiques engrais</i>	Conservation des documents attestant de la garantie des caractéristiques du terreau utilisé (Chaque réception de terreau)	Contrôle documentaire du respect des caractéristiques physiques du terreau et de la composition en engrais du terreau <i>Fiche de culture</i> <i>Facture d'achat / bon de livraison du terreau</i> <i>Documents techniques fournisseurs, caractéristiques engrais</i>
Producteur	PM5bis	Repotage	/	Contrôle documentaire des dispositions prévues pour le repotage <i>Fiche de culture</i> <i>Etiquette d'identification</i>	Enregistrement des dates de repotage (Chaque lot de plants) Identification de chaque lot de plants	Contrôle visuel et documentaire des modalités de repotage <i>Fiche de culture</i> <i>Etiquette d'identification</i>
Producteur	PM6	Distançage	PPC / CCC	Contrôle documentaire des dispositions prévues pour le distançage <i>Fiche d'instruction au poste</i> <i>Fiche de culture</i>	Enregistrement des dates de distançage et des densités (Chaque lot)	Contrôle visuel du distançage des contenants présent le jour du contrôle, des plants présents conservés Contrôle documentaire des enregistrements, du respect de la densité <i>Fiche d'instruction au poste</i> <i>Fiche de culture</i>

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Producteur	PM7	Tuteurage	/	Contrôle visuel des dispositions prévues pour le tuteurage Contrôle documentaire le cas échéant de la spécification sur le tuteurage <i>Registre des variétés</i>	/	Contrôle visuel des plants présents le jour du contrôle et du respect des modalités de tuteurage Contrôle documentaire de la spécification sur le tuteurage <i>Registre des variétés</i>
Producteur	PM8	Tri	/	Contrôle documentaire des dispositions prévues pour le tri <i>Fiche d'instruction au poste</i> <i>Fiche de culture</i>	Enregistrement des plants éliminés (Chaque lot concerné)	Contrôle visuel, si le contrôle a lieu au moment du tri, du respect de la procédure Contrôle documentaire de la procédure de tri et des enregistrements éventuels de plants éliminés <i>Fiche d'instruction au poste</i> <i>Fiche de culture</i>
Producteur	PM9	<u>Nanifiants ou régulateurs de croissance</u>	PPC / CCC	Contrôle documentaire des dispositions prévues pour l'emploi de nanifiants ou régulateurs de croissance <i>Fiche d'instruction au poste</i> <i>Fiche de culture</i>	Enregistrement des apports de nanifiants (Chaque apport)	Contrôle documentaire de la liste des produits homologués Contrôle documentaire des enregistrements de traitements appliqués (produits, dates, quantités appliquées par apport et au global...) et du respect des règles d'usage <i>Fiche d'instruction au poste</i> <i>Fiche de culture</i>
Producteur	PM10	Irrigation	/	Contrôle documentaire des dispositions prévues pour le suivi de l'irrigation <i>Fiche de culture</i>	Enregistrement des dates d'arrosage / dates de rempotage le cas échéant / dates d'arrêt et des dates d'expédition (Chaque apport d'eau, chaque lot concerné)	Contrôle documentaire des enregistrements d'irrigation (fiche de culture), de rempotage le cas échéant et d'expédition et du respect du délai entre le dernier apport d'eau et l'expédition des plantes concernées <i>Fiche de culture</i> <i>Bons de livraison (dates d'expédition)</i>

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Producteur	PM11	Durée de la culture	PPC	<p>Contrôle documentaire des dispositions prévues pour le suivi de la durée de la culture</p> <p><i>Etiquette du lot (date de repotage le cas échéant, date d'expédition possible)</i> <i>Fiche de culture (date début d'utilisation du lot)</i> <i>Bons de livraison (dates d'expédition)</i></p>	Enregistrement des dates de repotage et d'expédition (Chaque lot)	<p>Contrôle documentaire des enregistrements et du respect de la durée minimale de la culture selon la période de la culture, la dimension du contenant et s'il y a eu repotage ou non</p> <p><i>Etiquette du lot (date de repotage le cas échéant, date d'expédition possible)</i> <i>Fiche de culture (date début d'utilisation du lot)</i> <i>Bons de livraison (dates d'expédition)</i></p>
Producteur	PM12	<u>Stade de floraison minimal à l'expédition</u>	PPC / CCC	<p>Contrôle documentaire des dispositions prévues pour le suivi du stade de floraison</p> <p><i>Instruction</i> <i>Fiche de contrôle de lot</i></p>	Contrôle des lots en préparation et enregistrement (2 fois par semaine d'expédition sur 3 rolls (1 étage par roll))	<p>Contrôle visuel des plants prêts à être expédiés si présents le jour du contrôle</p> <p>Contrôle documentaire de l'instruction de travail présente au poste et de sa conformité, des fiches de contrôle de lot et du respect de la qualité du stade de floraison des géraniums au moment de l'expédition selon le volume du contenant</p> <p><i>Instruction</i> <i>Fiche de contrôle de lot</i></p>
Producteur	PM13	<u>Nombre minimal de ramifications à l'expédition</u>	PPC / CCC	<p>Contrôle documentaire des dispositions prévues pour le suivi du nombre de ramifications</p> <p><i>Instruction</i> <i>Fiche de contrôle de lot</i></p>	Contrôle des lots en préparation et enregistrement (2 fois par semaine d'expédition sur 3 rolls (1 étage par roll))	<p>Contrôle visuel des plants prêts à être expédiés si présents le jour du contrôle</p> <p>Contrôle documentaire de l'instruction de travail présente au poste et de sa conformité, des fiches de contrôle de lot et du respect du nombre de ramification au moment de l'expédition</p> <p><i>Instruction</i> <i>Fiche de contrôle de lot</i></p>

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Producteur	PM14	Préparation et état sanitaire des plants à l'expédition	/	Contrôle documentaire des dispositions prévues pour le suivi de l'état sanitaire des plants <i>Instruction</i> <i>Fiche de contrôle de lot</i>	Contrôle des lots en préparation et enregistrement (2 fois par semaine d'expédition sur 3 rolls (1 étage par roll))	Contrôle visuel des plants prêts à être expédiés si présents le jour du contrôle Contrôle documentaire de l'instruction de travail présente au poste et de sa conformité, des fiches de contrôle de lot et du respect du mode de préparation des plants à l'expédition et de leur état sanitaire <i>Instruction</i> <i>Fiche de contrôle de lot</i>
Producteur	PM15	Modalités d'étiquetage	/	Contrôle documentaire de la conformité des étiquettes prévues le cas échéant <i>Fiche de validation étiquette</i> <i>Etiquetages</i>	Utilisation d'étiquettes conformes et validées par l'OC (Chaque nouvelle étiquette ou modification) Tenue d'une comptabilité étiquettes LR	Contrôle documentaire : fiche de validation d'étiquette Contrôle visuel : présentation et utilisation des étiquettes conformes et validées Contrôle documentaire de la comptabilité matière emballages <i>Fiche de validation étiquette</i> <i>Etiquetages</i> <i>Comptabilité étiquettes</i>
Producteur	PM16 (Op2)	Obligations déclaratives (Op2) : Déclaration de mise en culture	/	Sans objet	Cf. Op2 des DCC Tous SIQO	Cf. Op2 des DCC Tous SIQO
Producteur	PM17 (Op2)	Obligations déclaratives (Op2) : Déclaration des quantités vendues	/	Sans objet	Cf. Op2 des DCC Tous SIQO	Cf. Op2 des DCC Tous SIQO
Producteur	PM18 (Op3)	Registres (Op3) : Bon de livraison des jeunes plants – mentions minimum	/	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO

DISPOSITIONS DE CONTRÔLE SPECIFIQUES

Plants de géraniums

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Producteur	PM19 (Op3)	Registres (Op3) : Fiche de contrôle DES BOUTURES – mentions minimum	/	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO
Producteur	PM20 (Op3)	Registres (Op3) : FICHE DE SUIVI DES LOTS – mentions minimum	/	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO
Producteur	PM21 (Op3)	Registres (Op3) : Fiche de contrôle DES PLANTS AVANT EXPEDITION – mentions minimum	/	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO

E - TRAITEMENT DES MANQUEMENTS SPECIFIQUES

Manquements opérateurs :

*En cas de récurrence, il convient de se référer aux dispositions prévues dans le cadre du suivi

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Récurrence Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Producteur	Tous PM contrôlés à l'habilitation	Tous PM contrôlés à l'habilitation	Document requis absent, incomplet ou non mis à jour	Habilitation	Cf. Op6/Op2/Op3 DCC tous SIQO	Cf. Op6/Op2/Op3 DCC tous SIQO	Cf. Op6/Op2/Op3 DCC tous SIQO	Cf. Op6/Op2/Op3 DCC tous SIQO	Cf. Op6/Op2/Op3 DCC tous SIQO
Producteur	PM0	Démarche de certification environnementale	Absence d'attestation de certification environnementale en vigueur de deuxième niveau ou de troisième niveau ou dans une démarche reconnue	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur préalable à l'octroi de l'habilitation	Refus d'habilitation	/
Producteur	PM0	Démarche de certification environnementale	Absence d'attestation de certification environnementale en vigueur de deuxième niveau ou de troisième niveau ou dans une démarche reconnue	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe	Contrôle documentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
Producteur	PM1	Variétés autorisées	Utilisation de variété non autorisée	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe	Contrôle documentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Retrait du bénéfice du signe (Contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur	PM2	Forme et aspect des boutures réceptionnées	Forme et/ou aspect des boutures réceptionnées non-conformes	Suivi	Oui	Avertissement	Prochain contrôle externe de suivi	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe (Contrôle supplémentaire)
Producteur	PM2	Forme et aspect des boutures réceptionnées	Défaut de gestion des modalités d'agrèage à réception	Suivi	Oui	Avertissement	Prochain contrôle externe de suivi	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe (Contrôle supplémentaire)

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrance Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Récurrance Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Producteur	PM3	Plantation des boutures et repotage	Non-respect des conditions de plantation des boutures et de repotage	Suivi	Oui	Avertissement	Prochain contrôle externe de suivi	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe (Contrôle supplémentaire)
Producteur	PM4	Contenant	Non-respect de la taille du contenant prévus	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur préalable à l'octroi de l'habilitation	Refus d'habilitation	/
Producteur	PM4	Contenant	Non-respect de la taille du contenant	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe	Contrôle documentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Retrait du bénéfice du signe (Contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur	PM5	Caractéristiques du terreau utilisé	Non-respect des caractéristiques du terreau utilisé	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe	Contrôle documentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Retrait du bénéfice du signe (Contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur	PM5bis	Repotage	Non-respect des conditions de repotage	Suivi	Oui	Avertissement	Prochain contrôle externe de suivi	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe (Contrôle supplémentaire)
Producteur	PM6	Distançage	Non-respect des modalités de distançage, densité	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe (Contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur	PM7	Tuteurage	Non-respect des dispositions prévues pour le tuteurage	Habilitation	Oui	/	Au plus tard lors du premier contrôle de suivi externe	/*	/*
Producteur	PM7	Tuteurage	Non-respect des modalités de tuteurage	Suivi	Oui	Avertissement	Prochain contrôle externe de suivi	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe (Contrôle supplémentaire)

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrance Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Récurrance Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Producteur	PM8	Tri	Non-respect des conditions de tri	Suivi	Oui	Avertissement	Prochain contrôle externe de suivi	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe (Contrôle supplémentaire)
Producteur	PM9	Nanifiants ou régulateurs de croissance	Non-respect des règles d'usage relatives à l'emploi de nanifiants ou régulateurs de croissance	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe	Contrôle documentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Retrait du bénéfice du signe (Contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur	PM10	Irrigation	Non-respect des modalités d'irrigation	Suivi	Oui	Avertissement	Prochain contrôle externe de suivi	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe (Contrôle supplémentaire)
Producteur	PM11	Durée de la culture	Non-respect de la durée de culture	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe	Contrôle documentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Retrait du bénéfice du signe (Contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur	PM12	Stade de floraison minimal à l'expédition	Non-respect des conditions de floraison au moment de l'expédition	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe (Contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur	PM13	Nombre minimal de ramifications à l'expédition	Non-respect du nombre minimum de ramifications au moment de l'expédition	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe (Contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur	PM14	Préparation et état sanitaire des plants à l'expédition	Non-respect des conditions de préparation et/ou de l'état sanitaire des plants au moment de l'expédition	Suivi	Oui	Avertissement	Prochain contrôle externe de suivi	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe (Contrôle supplémentaire)
Producteur	PM15	Modalités d'étiquetage	Non-respect des modalités d'étiquetage sur éléments pouvant induire le consommateur en erreur sur l'identification ou la qualité du produit	Habilitation	Oui	/	Contrôle supplémentaire sur site	/*	/*

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrance Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Récurrance Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Producteur	PM15	Modalités d'étiquetage	Non-respect des modalités d'étiquetage sur éléments n'induisant pas en erreur le consommateur sur l'identification ou la qualité du produit	Habilitation	Oui	/	Contrôle documentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	/*	/*
Producteur	PM15	Modalités d'étiquetage	Non-respect des modalités d'étiquetage sur éléments pouvant induire le consommateur en erreur sur l'identification ou la qualité du produit	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle documentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe (Contrôle supplémentaire)
Producteur	PM15	Modalités d'étiquetage	Non-respect des modalités d'étiquetage sur éléments n'induisant pas en erreur le consommateur sur l'identification ou la qualité du produit	Suivi	Oui	Avertissement	Prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur	PM16 (Op2)	Obligations déclaratives (Op2) : Déclaration de mise en culture	Cf. Op2 des DCC Tous SIQO	Cf. Op2 des DCC Tous SIQO	Cf. Op2 des DCC Tous SIQO	Cf. Op2 des DCC Tous SIQO	Cf. Op2 des DCC Tous SIQO	Cf. Op2 des DCC Tous SIQO	Cf. Op2 des DCC Tous SIQO
Producteur	PM17 (Op2)	Obligations déclaratives (Op2) : Déclaration des quantités vendues	Cf. Op2 des DCC Tous SIQO	Cf. Op2 des DCC Tous SIQO	Cf. Op2 des DCC Tous SIQO	Cf. Op2 des DCC Tous SIQO	Cf. Op2 des DCC Tous SIQO	Cf. Op2 des DCC Tous SIQO	Cf. Op2 des DCC Tous SIQO
Producteur	PM18 (Op3)	Registres (Op3) : Bon de livraison des jeunes plants – mentions minimum	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO
Producteur	PM19 (Op3)	Registres (Op3) : Fiche de contrôle DES BOUTURES – mentions minimum	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO
Producteur	PM20 (Op3)	Registres (Op3) : FICHE DE SUIVI DES LOTS – mentions minimum	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO

DISPOSITIONS DE CONTRÔLE SPECIFIQUES

Plants de géraniums

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrance Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Récurrance Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Producteur	PM21 (Op3)	Registres (Op3) : Fiche de contrôle DES PLANTS AVANT EXPEDITION – mentions minimum	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO	Cf. Op3 des DCC Tous SIQO

Manquements ODG :

Numéro	Thématique	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Récurrence Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
PM15	Gestion des étiquetages	Non prise en compte de la gestion des étiquetages dans le système documentaire de l'ODG	Initial	Oui	/	Par preuve documentaire, au plus tard lors de la première évaluation de suivi	/	/
PM15	Gestion des étiquetages	Défaut de gestion des étiquetages	Suivi	Oui	/	Par preuve documentaire, au plus tard lors de la prochaine évaluation de suivi	Avertissement (Par preuve documentaire, au plus tard lors de la prochaine évaluation de suivi)	Evaluation supplémentaire (Evaluation supplémentaire)
PM23	Tenue à jour du registre des variétés	Absence de dispositions prévues pour la gestion du registre des variétés sélectionnées ou dispositions prévues non-conformes Ou Défaut de gestion du registre des variétés sélectionnées et/ou non-respect des modalités de sélection variétale	Initial	Oui	Refus temporaire de certification	Evaluation documentaire supplémentaire préalable à l'octroi du certificat	Refus de certification	/
PM23	Tenue à jour du registre des variétés	Défaut de gestion de du registre des variétés sélectionnées et/ou non respect des modalités de sélection variétale	Suivi	Oui	Avertissement	Par preuve documentaire, au plus tard lors de la prochaine évaluation de suivi	Evaluation supplémentaire (Lors de l'évaluation supplémentaire)	Suspension de certificat (Evaluation supplémentaire)
PM24	Critères d'inscription au registre des variétés	Absence de dispositions prévues pour la gestion du registre des variétés sélectionnées ou dispositions prévues non-conformes Ou Défaut de gestion du registre des variétés sélectionnées et/ou non-respect des modalités de sélection variétale	Initial	Oui	Refus temporaire de certification	Evaluation documentaire supplémentaire préalable à l'octroi du certificat	Refus de certification	/

PM24	Critères d'inscription au registre des variétés	Défaut de gestion de du registre des variétés sélectionnées et/ou non respect des modalités de sélection variétale	Suivi	Oui	Avertissement	Par preuve documentaire, au plus tard lors de la prochaine évaluation de suivi	Evaluation supplémentaire <i>(Lors de l'évaluation supplémentaire)</i>	Suspension de certificat <i>(Evaluation supplémentaire)</i>
PM25	Critères d'exclusion d'une variété du registre	Absence de dispositions prévues pour la gestion du registre des variétés sélectionnées ou dispositions prévues non-conformes Ou Défaut de gestion du registre des variétés sélectionnées et/ou non-respect des modalités de sélection variétale	Initial	Oui	Refus temporaire de certification	Evaluation documentaire supplémentaire préalable à l'octroi du certificat	Refus de certification	/
PM25	Critères d'exclusion d'une variété du registre	Défaut de gestion de du registre des variétés sélectionnées et/ou non respect des modalités de sélection variétale	Suivi	Oui	Avertissement	Par preuve documentaire, au plus tard lors de la prochaine évaluation de suivi	Evaluation supplémentaire <i>(Lors de l'évaluation supplémentaire)</i>	Suspension de certificat <i>(Evaluation supplémentaire)</i>